

HYPOTHÈQUE SUBSIDIAIRE

Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété, L.N.-B. 1980, ch. S-12.2, art.2

Les parties à la présente hypothèque sont :

AJOUTER LES PARTIES SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES

débiteur hypothécaire, de adresse, profession ou autre moyen d'identification, le « débiteur hypothécaire »

et

créancier hypothécaire, de adresse, profession ou autre moyen d'identification, le « créancier hypothécaire »

(Les énoncés, affidavits, déclarations statutaires ou autres documents qui constituent l'Annexe « D » ci-jointe font partie intégrante de la présente hypothèque subsidiaire.)

Le débiteur hypothécaire hypothèque (en fief simple ou selon le cas) au profit du créancier hypothécaire (à titre de propriétaire conjoint ou selon le cas), avec une clause de rachat la parcelle décrite à l'Annexe « A » ci-jointe, à titre de garantie subsidiaire

_____ préciser le détail de la garantie _____

La présente hypothèque contient les engagements et conditions qui figurent :

RAYER LES MENTIONS INUTILES

- a) dans le *Règlement sur les hypothèques - Loi sur les formules types de transferts du droit de propriété*, et à l'Annexe « B » ci-jointe;
- b) à l'Annexe « C » ci-jointe;
- c) dans un document déposé au bureau de l'enregistrement du comté de _____ sous le numéro _____.

(Le conjoint du débiteur hypothécaire est partie au présent instrument et consent à la présente aliénation aux fins de l'article 19 de la *Loi sur les biens matrimoniaux*.)

Fait le jour mois 20__.

SIGNÉ, SCELLÉ ET REMIS)
en présence de :)
)
)
_____)

_____ Débiteur hypothécaire _____ SJ